

LE PROVENCAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 18.810 - TRENTA-NEUVIÈME ANNÉE - SAMEDI 28 NOVEMBRE 1914

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ANNONCES
Annonces Anglaises, la ligne : 2 fr. - Réclames : 2.75 - Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement locales
A Marseille : Chez M. G. Allard, 51, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard 6 Mois 6 Mois Un An
9 fr. 9 fr. 17 fr.
Autres départements et l'Algérie 12 fr. 12 fr. 24 fr.
Étranger (Union postale) 14 fr. 14 fr. 28 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

Deux Lettres

Connaissez-vous le quistre germanique qui a nom Adolf Lasso ? C'est un conseiller privé, professeur célèbre, dit notre confrère le Temps, de l'Université de Berlin. Il vient d'adresser à un de ses amis de Hollande deux lettres qu'on ne saurait trop recommander à l'attention du public français. « Herr professor » a laissé à son ami le soin de faire de ces lettres tel usage qu'il lui plaira. L'ami les a communiquées à la « Revue hollandaise » d'Amsterdam, qui les a publiées.

Tous ceux, à quelque nation qu'il appartienne, qui s'intéressent au formidable duel, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, qui met aux prises la Civilisation et la Barbarie, les liront avec profit. Pour qui aurait encore des idées sur la mentalité allemande et sur les ambitions pangermaniques, je ne connais pas de documents plus suggestifs, de lecture plus édifiante. Jamais le « pédantisme farouche et insouciant », que flagellait déjà Quintilien en 138, sous le nom de « science allemande », n'a produit monuments plus impérissables. « De mensuris, de modis, de vanité et de sottise, d'orgueil et d'imbécillité ».

« Herr Doctor » Adolf Lasso doit être au moins « Excellence ». S'il n'était pas, c'est que l'ingrate Allemagne n'aurait pas apprécié à sa juste valeur sa vie et plate courtoisie, et j'aime à penser que cette haute distinction ne se fera pas longtemps attendre.

De l'ennemi qui brûle sous le nez de Guillaume II, « *delictis generis humani* » - délices du genre humain - (oh ! combien !) - qui « a toujours protégé la paix, le droit et l'honneur », je ne dirai rien. La politique tortueuse et louche qui a précédé la déclaration de guerre, la violation de la neutralité du Luxembourg contre laquelle protestait hier encore, le noble langage, la jeune et courtoise Grande Duchesse, l'extermination systématique de l'héroïque Belgique - objet d'admiration du monde civilisé - ce qu'on a appelé la « *Force* », protestent assez haut contre cette audacieuse assertion. Je ne m'arrêterai pas devant la basse apologie du « chancelier », M. de Bethmann-Hollweg, le plus éminent des hommes actuellement vivants, qui « ne connaît pas de plus hauts soucis que celui de la vérité, de la loyauté et du droit ». Ces hyperboliques louanges ont dû bien faire rire l'homme aux « *trinités christiques de papier* ». Mais je passerai à la basse apologie des jugements - exécutions seraient mieux - sur « les brutes russes, les mercenaires anglais et les fanatiques belges », peu sensible, je l'avoue, au compliment que croit sans doute adresser l'illustissime savant aux Français qui « sont eux, selon lui, qui se rapprochent encore le plus » des Allemands.

Mais que penser de cette affirmation : « *l'Allemagne a enseigné au monde à diriger la politique avec conscience et à faire la guerre avec loyauté* » ? Hélas ! Nous ne laisserons pas ainsi travestir l'histoire par les « pédants » de la Germanie. A quelle époque, l'Allemagne a-t-elle donné au monde ce double enseignement ? Est-ce avant que la Prusse, suivant le mot du Grand Frédéric, fut placée sur le trône des rois ? Lorsque le Grand Frédéric, Frédéric Guillaume « profitant » dit Albert Malet, de ce que la Suède et la Pologne étaient en guerre, manœuvrant entre les deux puissances avec une duplicité sans scrupule », s'alliait tout à tour avec le roi de Suède, Charles X Gustave, puis avec le roi de Pologne, Jean-Casimir, passant de l'un à l'autre en moins d'un an, et par chacun se faisant payer son concours ? Est-ce lorsque Frédéric II, dit le Grand, « qui n'avait point de cœur », dit encore M. Albert Malet, et ne se embarrassait, en politique, « d'aucun scrupule d'honnêteté », ne se tenant pour lié par sa parole « que dans la mesure où il y trouvait profit » - M. de Bethmann-Hollweg en connaît un peu - et professant l'abominable doctrine « du succès qui légitime les violations du droit », écrivait « *En fait de royaumes, on prend quand on peut et on n'a jamais tort, quand on n'est pas obligé de rendre* » ? Est-ce lorsque, à la veille d'occuper la Silésie, abusant de la jeunesse et de l'ignorance de Marie-Thérèse montant sur le trône d'Autriche, le jour même de la mort de Charles VI, il réunissait, en ces termes, les scrupules de son ministre des Affaires Étrangères : « *L'article de droit est l'affaire des ministres* ». On dirait aujourd'hui des « intellectuels ». « *Il est temps d'y travailler. Prenez du meilleur orbiéan et du bon or pour dorner vos mitres, car les ordres aux troupes sont donnés* ».

Dans les temps plus rapprochés, est-ce lorsque le prince de Bismarck, l'homme « à la politique « de fer et de sang » sautait à la gorge du Danemark, puis de l'Autriche, et falsifiait, quatre ans après, la dépêche d'Éms, pour faire tomber l'empereur Napoléon III dans ses filets. Est-ce lorsque le même Chancelier de Fer disait « de Bethmann-Hollweg ne l'a pas oublié » : « *La loi a la puissance allemande est en jeu, je ne connais pas de loi* » ? Voilà pour la politique.

Quant à la « *loyauté* » avec laquelle l'Allemagne « *fait la guerre* », parlons-en. La thèse est belle. Ajoutez-y « *l'humanité, la douceur, la conscience, les vertus chrétiennes* » qui sont - ce sont toujours Herr Adolf Lasso qui parle - les « *caractéristiques* » de l'armée et du peuple allemands, et elle sera complète. Combien d'est-elle pas illustrée par les mille et une atrocités quotidiennes de la ruse toulonnaise ! Passons sur la destruction de Louvain et le bombardement de la Cathédrale de Reims dont les Belges et les Français sont seuls « responsables », et l'on en croit le « *véridique* » pédagogue. Mais que fait-il des hommes, des vieillards, des prêtres, massacrés sans raison et sans défense, des femmes auxquelles on « coupe » les seins, des jeunes filles violées, après avoir été contraintes de servir nues, traitées, à table des officiers ennemis, des enfants forcés pour avoir mis en fuite avec leur « *busil de bois* » les soldats de l'invincible armée allemande ? Magnifiques échantillons de la « *douceur* », de « *l'humanité* ».

de la « conscience » « *atilesques* », si je puis risquer ce néologisme ! Que pense-t-il enfin, le docteur professeur, le théologien puriste, de cette note d'espions qui se sont abattus sur la France, l'Angleterre, la Belgique, et de leurs « *savants* » procédés ? Est-ce là que triomphe la « *loyauté* » germanique ? Est-ce quand les soldats allemands baissent leurs armes, arborent le drapeau blanc, font mine de se rendre, et tirent à bout portant sur les nôtres qui s'avancent sans défiance ? Est-ce quand ils se déguisent en soldats français pour mieux nous surprendre ?

On n'en finirait pas. C'est sans doute cette contradiction entre l'« *acte* » et la « *parole* » qui attire l'attention de toutes les sympathies. Adolf Lasso s'en console : « *Nous n'avons point d'ami, écrit-il encore, nous nous craignons et nous regardons comme dangereux, parce que nous sommes intelligents, actifs, et moralement supérieurs* ». L'Allemagne est si vertueuse ! Et le reste du monde si corrompu ! Décidément, Gustave Flaubert avait raison quand il écrivait à Reydeau, un an après le traité de Francfort : « *Ce qui reste sur le cœur, c'est l'invasion des docteurs-écrivains, cassant des glaces à coups de pistolet et vidant des pendules* ». Adolf Lasso est le digne successeur de ces « *docteurs-écrivains* ». A lui l'honneur d'avoir dit le dernier mot de la haute « *Kultur* » allemande. Le Germanisme, l'idéal humain. Race « *épure* » ! Comment l'empire du monde ne lui serait-il pas réservé ? Le « *kaiser* », « *épée* » et « *représentant* » de Dieu sur la terre se chargera de faire son bonheur.

La Défense du Canal de Suez par les Anglais

Milan, 27 Novembre.
Une correspondance de Port-Saïd au Secolo annonce que les Anglais ont pris toutes les précautions nécessaires pour protéger le canal de Suez contre les attaques éventuelles des Turcs. Une surveillance minutieuse est établie à tous les points du canal, et les bureaux de police ont été renforcés. Les bateaux passant dans le canal sont visités avec soin.

Port-Saïd et Ismailia, les agences du Lloyd britannique sont occupées par les troupes anglaises. La citadelle d'Ismailia est garnie de troupes.

Dernièrement, un sujet allemand, M. Oppenheimer, a été arrêté sous l'inculpation de complot de guerre. Les rives du canal sont occupées militairement par les troupes indiennes et australiennes. Les bureaux de postes et télégraphes sont aux mains des Anglais.

En somme, la navigabilité du canal est garantie et les incursions des Bédouins ne sont, pour le moment, nullement à craindre, en raison des mesures défensives prises par le général Maxwell. Les marins anglais et français ont en l'occasion de fraterniser. La sécurité de l'Égypte est assurée.

Le traité du canal a diminué d'importance. L'Italie a obtenu du gouvernement anglais l'assurance que la neutralité du canal est et restera garantie, mais en ce qui concerne la sécurité de l'Égypte, elle n'a rien obtenu.

Comment Paris a été sauvé

LA BATAILLE DE L'OURCQ
Paris, 27 Novembre.
D'une longue correspondance du front de l'armée sur le développement de la bataille de l'Ourcq, du 5 au 10 septembre, et qui paraît dans l'« *Illustration* », nous détachons les passages suivants :

Depuis Mons et Charleroi, l'armée franco-allemande se repaie en combattant. Les deux armées alliées, en dépit des pertes subies, sont intactes, et ce sont leurs organisations subites qui ont tenu, et qui par leur liaison, elles forment un bloc homogène et toujours redoutable.

Dans les derniers jours du mois d'août, le général Maunoury reçoit la mission de venir sur la gauche la retraite des troupes allemandes. A peine formée à Montdidier, l'armée du général Maunoury est obligée de se conformer à la retraite, devenue très rapide, des armées anglaise et française, et les 1^{er} et 2^{er} septembre, elle se trouve au nord et au nord-est de Paris.

Nous avons en ce moment de bonnes raisons de croire que l'armée du général von Kluck, flanc droit des forces allemandes, se propose d'attaquer Paris. En conséquence, le général Maunoury a l'ordre de défendre la capitale et il s'y prépare. Ce plan a été adopté, pour remplir cette mission, sous les ordres du général Galliéni, mais nous apprenons, dans la journée du 4, que la tête de colonne de l'armée de von Kluck, dédaignant Paris vers sa gauche, s'inclina vers le sud-est, et semble se diriger vers Meaux.

De ce moment, le plan de l'état-major général allemand n'est plus le même. Obligés aux règles des plus constantes et les plus sages de l'art de la guerre, l'armée allemande considère la prise du camp retranché de Paris comme momentanément secondaire, et que ce qui lui importe au plus haut degré, et tout de suite, c'est de valancer le gros de l'armée française.

Des qu'il a lu dans le dessin de son adversaire, notre généralissime prend ses dispositions. Le jour même où il est informé de la nouvelle direction de l'armée de von Kluck, le général Joffre reprend l'armée de Maunoury sous ses ordres, et lui donne pour mission d'attaquer, en liaison avec nos troupes opérant sur le front, la droite et les derrières de l'armée ennemie. C'est l'accomplissement de cette mission qui va donner naissance à la bataille de l'Ourcq.

Pour accomplir sa mission, l'armée du général Maunoury - que nous continuerons d'appeler l'armée de Paris - dispose à sa droite, au Mesnil-Hamelot, d'un groupe comprenant deux divisions de réserve et une division africaine sous les ordres du général Lanze et 2. A sa gauche, à Louviers, du VII^e corps, placé sous le commandement du général Vauthier. Le quartier général de l'armée est au Raincy, aux portes mêmes de Paris, en face de nous un seul corps allemand, le IV^e de réserve constituée à lui seul l'extrême flanc gauche de von Kluck. Aussi, l'armée de Paris, qui faisait face au nord, se déplaça-t-elle en toute liberté face au nord-est, dans la direction générale de Châtea-Thierry.

Notre mouvement s'opéra sans que l'ennemi eût rien de notre marche. Dès que nous sommes en possession de tous nos moyens, le

LA GUERRE

L'ennemi ralentit partout le feu de son artillerie

Dans l'Argonne quelques attaques sont repoussées

La défaite Austro-Allemande en Pologne serait décisive

Bordeaux, 27 Novembre.
Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Aristide Briand, et se sont occupés de la situation militaire et diplomatique.

Le ministre du Commerce et des Postes a indiqué que le service de jour en jour. Les lettres arrivent plus vite. Les paquets et les autres objets recommandés parviennent régulièrement. Le bureau central militaire a reçu le 25 novembre, à destination des armées, 1.540.000 lettres et cartes postales, 158.000 lettres et objets recommandés, 4.000 journaux, 5.900 paquets ordinaires et 9.750 mandats.

Communiqué officiel

Bordeaux, 27 Novembre.
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique : Le ralentissement du feu de l'artillerie ennemie a été partout constaté.

Deux attaques d'infanterie dirigées contre les têtes des ponts que nous avons jetés sur la rive droite de l'Yser, au sud de Dixmude, ont été facilement repoussées.

Au Centre : Aucune action sur le reste du front en Belgique et jusqu'à l'Oise, non plus que sur l'Aisne ni en Champagne.

Toutefois, Reims a été bombardé assez violemment, pendant une visite de la ville par des journalistes de pays neutres.

Dans l'Argonne : Quelques attaques d'infanterie ont abouti à la perte et à la reprise de quelques tranchées. Les effectifs engagés n'ont jamais atteint un bataillon, le terrain perdu et regagné n'a jamais dépassé 25 mètres.

Sur les Hauts-de-Meuse et dans les Vosges : Rien à signaler.

La solde des troupes coloniales

Bordeaux, 26 Novembre.
Le Journal Officiel publiera demain un décret modifiant les articles 19 et 20 du décret du 26 mai 1904, et portant règlement provisoire de la solde et des revues des troupes coloniales stationnées dans la métropole.

Les Chambres de Commerce et la Guerre

Le Petit Provençal a relaté hier la visite faite à M. Ribot par la délégation des présidents des Chambres de Commerce, indiquant à ce sujet que l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce de France a émis au sujet du moratorium un certain nombre de résolutions dont voici la substance :

1. L'Assemblée estime :

a. Qu'il y a lieu de procéder à une liquidation partielle et successive du moratorium des effets nés de la guerre.

b. Que ce qui concerne les banques, il y a lieu de distinguer entre les comptes courants des industriels et des commerçants, et les comptes courants : a) au moins pour les premiers, de nouveaux remboursements devront être accordés ; b) pour les seconds, le moratorium doit être fixé au 31 juillet ou au 1^{er} août et qui sont compris dans le moratorium bénéficiant d'une prolongation de six mois, date postérieurement à leur première échéance.

c. Que soient transférés au président du tribunal de Commerce les pouvoirs donnés par le décret du 27 octobre au président du tribunal civil, en ce qui concerne l'antériorité de poursuites des débiteurs d'effets impayés.

d. Que le président du tribunal de Commerce ait toute liberté de statuer sur l'antériorité de poursuites et la faculté d'accorder la libération par paiements fractionnés ;

e. Qu'il soit institué une procédure aussi simplifiée que possible, de manière à ne pas porter atteinte au crédit des débiteurs. Le créancier comparaitif doit être tenu de valancer le débiteur, et le débiteur peut se dispenser de s'acquiescer ; et le juge étendra les pouvoirs de son ministère à l'égard de la liquidation de celui-ci, dans le cas contraire, il poursuivra les deux parties avant d'accorder ladite liquidation.

f. Que soit maintenu le principe de l'intérêt, qui devra être de 5 %.

g. Que la taxe d'intérêt servi par les banques soit le même que celui demandé aux commerçants.

Les Faussees Nouvelles

Compiègne et Soissons n'ont jamais couru le moindre danger

Paris, 27 Novembre.
On télégraphie du front, le 26 novembre : « Nous apprenons que le bruit a couru ces jours derniers à Paris de l'évacuation des villes de Compiègne et de Soissons, et de l'occupation des deux villes par les troupes allemandes. Or, les correspondants de journaux étaient de passage dans ces deux villes lorsque l'écho de ces fausses nouvelles est parvenu à Compiègne et à Soissons, et ils ont pu voir l'éclat de rire avec lequel il a été accueilli par les populations et par les troupes. »

Nous pouvons donner l'assurance qu'à aucun moment depuis de longs jours, Compiègne et Soissons n'ont couru le moindre danger. A Compiègne, la population civile vaque à ses occupations habituelles avec une belle insouciance de la guerre, et si Soissons est soumis à un bombardement intermittent de la part des grosses pièces enne-

LA GUERRE

L'ennemi ralentit partout le feu de son artillerie

Dans l'Argonne quelques attaques sont repoussées

La défaite Austro-Allemande en Pologne serait décisive

Bordeaux, 27 Novembre.
Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Aristide Briand, et se sont occupés de la situation militaire et diplomatique.

Le ministre du Commerce et des Postes a indiqué que le service de jour en jour. Les lettres arrivent plus vite. Les paquets et les autres objets recommandés parviennent régulièrement. Le bureau central militaire a reçu le 25 novembre, à destination des armées, 1.540.000 lettres et cartes postales, 158.000 lettres et objets recommandés, 4.000 journaux, 5.900 paquets ordinaires et 9.750 mandats.

Communiqué officiel

Bordeaux, 27 Novembre.
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique : Le ralentissement du feu de l'artillerie ennemie a été partout constaté.

Deux attaques d'infanterie dirigées contre les têtes des ponts que nous avons jetés sur la rive droite de l'Yser, au sud de Dixmude, ont été facilement repoussées.

Au Centre : Aucune action sur le reste du front en Belgique et jusqu'à l'Oise, non plus que sur l'Aisne ni en Champagne.

Toutefois, Reims a été bombardé assez violemment, pendant une visite de la ville par des journalistes de pays neutres.

Dans l'Argonne : Quelques attaques d'infanterie ont abouti à la perte et à la reprise de quelques tranchées. Les effectifs engagés n'ont jamais atteint un bataillon, le terrain perdu et regagné n'a jamais dépassé 25 mètres.

Sur les Hauts-de-Meuse et dans les Vosges : Rien à signaler.

La solde des troupes coloniales

Bordeaux, 26 Novembre.
Le Journal Officiel publiera demain un décret modifiant les articles 19 et 20 du décret du 26 mai 1904, et portant règlement provisoire de la solde et des revues des troupes coloniales stationnées dans la métropole.

Les Chambres de Commerce et la Guerre

Le Petit Provençal a relaté hier la visite faite à M. Ribot par la délégation des présidents des Chambres de Commerce, indiquant à ce sujet que l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce de France a émis au sujet du moratorium un certain nombre de résolutions dont voici la substance :

1. L'Assemblée estime :

a. Qu'il y a lieu de procéder à une liquidation partielle et successive du moratorium des effets nés de la guerre.

b. Que ce qui concerne les banques, il y a lieu de distinguer entre les comptes courants des industriels et des commerçants, et les comptes courants : a) au moins pour les premiers, de nouveaux remboursements devront être accordés ; b) pour les seconds, le moratorium doit être fixé au 31 juillet ou au 1^{er} août et qui sont compris dans le moratorium bénéficiant d'une prolongation de six mois, date postérieurement à leur première échéance.

c. Que soient transférés au président du tribunal de Commerce les pouvoirs donnés par le décret du 27 octobre au président du tribunal civil, en ce qui concerne l'antériorité de poursuites des débiteurs d'effets impayés.

d. Que le président du tribunal de Commerce ait toute liberté de statuer sur l'antériorité de poursuites et la faculté d'accorder la libération par paiements fractionnés ;

e. Qu'il soit institué une procédure aussi simplifiée que possible, de manière à ne pas porter atteinte au crédit des débiteurs. Le créancier comparaitif doit être tenu de valancer le débiteur, et le débiteur peut se dispenser de s'acquiescer ; et le juge étendra les pouvoirs de son ministère à l'égard de la liquidation de celui-ci, dans le cas contraire, il poursuivra les deux parties avant d'accorder ladite liquidation.

f. Que soit maintenu le principe de l'intérêt, qui devra être de 5 %.

g. Que la taxe d'intérêt servi par les banques soit le même que celui demandé aux commerçants.

Les Faussees Nouvelles

Compiègne et Soissons n'ont jamais couru le moindre danger

Paris, 27 Novembre.
On télégraphie du front, le 26 novembre : « Nous apprenons que le bruit a couru ces jours derniers à Paris de l'évacuation des villes de Compiègne et de Soissons, et de l'occupation des deux villes par les troupes allemandes. Or, les correspondants de journaux étaient de passage dans ces deux villes lorsque l'écho de ces fausses nouvelles est parvenu à Compiègne et à Soissons, et ils ont pu voir l'éclat de rire avec lequel il a été accueilli par les populations et par les troupes. »

Nous pouvons donner l'assurance qu'à aucun moment depuis de longs jours, Compiègne et Soissons n'ont couru le moindre danger. A Compiègne, la population civile vaque à ses occupations habituelles avec une belle insouciance de la guerre, et si Soissons est soumis à un bombardement intermittent de la part des grosses pièces enne-

LA GUERRE

L'ennemi ralentit partout le feu de son artillerie

Dans l'Argonne quelques attaques sont repoussées

La défaite Austro-Allemande en Pologne serait décisive

Bordeaux, 27 Novembre.
Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Aristide Briand, et se sont occupés de la situation militaire et diplomatique.

Le ministre du Commerce et des Postes a indiqué que le service de jour en jour. Les lettres arrivent plus vite. Les paquets et les autres objets recommandés parviennent régulièrement. Le bureau central militaire a reçu le 25 novembre, à destination des armées, 1.540.000 lettres et cartes postales, 158.000 lettres et objets recommandés, 4.000 journaux, 5.900 paquets ordinaires et 9.750 mandats.

Communiqué officiel

Bordeaux, 27 Novembre.
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique : Le ralentissement du feu de l'artillerie ennemie a été partout constaté.

Deux attaques d'infanterie dirigées contre les têtes des ponts que nous avons jetés sur la rive droite de l'Yser, au sud de Dixmude, ont été facilement repoussées.

Au Centre : Aucune action sur le reste du front en Belgique et jusqu'à l'Oise, non plus que sur l'Aisne ni en Champagne.

Toutefois, Reims a été bombardé assez violemment, pendant une visite de la ville par des journalistes de pays neutres.

Dans l'Argonne : Quelques attaques d'infanterie ont abouti à la perte et à la reprise de quelques tranchées. Les effectifs engagés n'ont jamais atteint un bataillon, le terrain perdu et regagné n'a jamais dépassé 25 mètres.

Sur les Hauts-de-Meuse et dans les Vosges : Rien à signaler.

La solde des troupes coloniales

Bordeaux, 26 Novembre.
Le Journal Officiel publiera demain un décret modifiant les articles 19 et 20 du décret du 26 mai 1904, et portant règlement provisoire de la solde et des revues des troupes coloniales stationnées dans la métropole.

Les Chambres de Commerce et la Guerre

Le Petit Provençal a relaté hier la visite faite à M. Ribot par la délégation des présidents des Chambres de Commerce, indiquant à ce sujet que l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce de France a émis au sujet du moratorium un certain nombre de résolutions dont voici la substance :

1. L'Assemblée estime :

a. Qu'il y a lieu de procéder à une liquidation partielle et successive du moratorium des effets nés de la guerre.

b. Que ce qui concerne les banques, il y a lieu de distinguer entre les comptes courants des industriels et des commerçants, et les comptes courants : a) au moins pour les premiers, de nouveaux remboursements devront être accordés ; b) pour les seconds, le moratorium doit être fixé au 31 juillet ou au 1^{er} août et qui sont compris dans le moratorium bénéficiant d'une prolongation de six mois, date postérieurement à leur première échéance.

c. Que soient transférés au président du tribunal de Commerce les pouvoirs donnés par le décret du 27 octobre au président du tribunal civil, en ce qui concerne l'antériorité de poursuites des débiteurs d'effets impayés.

d. Que le président du tribunal de Commerce ait toute liberté de statuer sur l'antériorité de poursuites et la faculté d'accorder la libération par paiements fractionnés ;

e. Qu'il soit institué une procédure aussi simplifiée que possible, de manière à ne pas porter atteinte au crédit des débiteurs. Le créancier comparaitif doit être tenu de valancer le débiteur, et le débiteur peut se dispenser de s'acquiescer ; et le juge étendra les pouvoirs de son ministère à l'égard de la liquidation de celui-ci, dans le cas contraire, il poursuivra les deux parties avant d'accorder ladite liquidation.

f. Que soit maintenu le principe de l'intérêt, qui devra être de 5 %.

g. Que la taxe d'intérêt servi par les banques soit le même que celui demandé aux commerçants.

Les Faussees Nouvelles

Compiègne et Soissons n'ont jamais couru le moindre danger

Paris, 27 Novembre.
On télégraphie du front, le 26 novembre : « Nous apprenons que le bruit a couru ces jours derniers à Paris de l'évacuation des villes de Compiègne et de Soissons, et de l'occupation des deux villes par les troupes allemandes. Or, les correspondants de journaux étaient de passage dans ces deux villes lorsque l'écho de ces fausses nouvelles est parvenu à Compiègne et à Soissons, et ils ont pu voir l'éclat de rire avec lequel il a été accueilli par les populations et par les troupes. »

Nous pouvons donner l'assurance qu'à aucun moment depuis de longs jours, Compiègne et Soissons n'ont couru le moindre danger. A Compiègne, la population civile vaque à ses occupations habituelles avec une belle insouciance de la guerre, et si Soissons est soumis à un bombardement intermittent de la part des grosses pièces enne-

LA GUERRE

L'ennemi ralentit partout le feu de son artillerie

Dans l'Argonne quelques attaques sont repoussées

La défaite Austro-Allemande en Pologne serait décisive

Bordeaux, 27 Novembre.
Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Aristide Briand, et se sont occupés de la situation militaire et diplomatique.

Le ministre du Commerce et des Postes a indiqué que le service de jour en jour. Les lettres arrivent plus vite. Les paquets et les autres objets recommandés parviennent régulièrement. Le bureau central militaire a reçu le 25 novembre, à destination des armées, 1.540.000 lettres et cartes postales, 158.000 lettres et objets recommandés, 4.000 journaux, 5.900 paquets ordinaires et 9.750 mandats.

Communiqué officiel

Bordeaux, 27 Novembre.
Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique : Le ralentissement du feu de l'artillerie ennemie a été partout constaté.

Deux attaques d'infanterie dirigées contre les têtes des ponts que nous avons jetés sur la rive droite de l'Yser, au sud de Dixmude, ont été facilement repoussées.

Au Centre : Aucune action sur le reste du front en Belgique et jusqu'à l'Oise, non plus que sur l'Aisne ni en Champagne.

Toutefois, Reims a été bombardé assez violemment, pendant une visite de la ville par des journalistes de pays neutres.

Dans l'Argonne : Quelques attaques d'infanterie ont abouti à la perte et à la reprise de quelques tranchées. Les effectifs engagés n'ont jamais atteint un bataillon, le terrain perdu et regagné n'a jamais dépassé 25 mètres.

Sur les Hauts-de-Meuse et dans les Vosges : Rien à signaler.

La solde des troupes coloniales

Bordeaux, 26 Novembre.
Le Journal Officiel publiera demain un décret modifiant les articles 19 et 20 du décret du 26 mai 1904, et portant règlement provisoire de la solde et des revues des troupes coloniales stationnées dans la métropole.

Les Chambres de Commerce et la Guerre

Le Petit Provençal a relaté hier la visite faite à M. Ribot par la délégation des présidents des Chambres de Commerce, indiquant à ce sujet que l'Assemblée des présidents des Chambres de Commerce de France a émis au sujet du moratorium un certain nombre de résolutions dont voici la substance :

1. L'Assemblée estime :

a. Qu'il y a lieu de procéder à une liquidation partielle et successive du moratorium des effets nés de la guerre.

b. Que ce qui concerne les banques, il y a lieu de distinguer entre les comptes courants des industriels et des commerçants, et les comptes courants : a) au moins pour les premiers, de nouveaux remboursements devront être accordés ; b) pour les seconds, le moratorium doit être fixé au 31 juillet ou au 1^{er} août et qui sont compris dans le moratorium bénéficiant d'une prolongation de six mois, date postérieurement à leur première échéance.

c. Que soient transférés au président du tribunal de Commerce les pouvoirs donnés par le décret du 27 octobre au président du tribunal civil, en ce qui concerne l'antériorité de poursuites des débiteurs d'effets impayés.

d. Que le président du tribunal de Commerce ait toute liberté de statuer sur l'antériorité de poursuites et la faculté d'accorder la libération par paiements fractionnés ;

e. Qu'il soit institué une procédure aussi simplifiée que possible, de manière à ne pas porter atteinte au crédit des débiteurs. Le créancier comparaitif doit être tenu de valancer le débiteur, et le débiteur peut se dispenser de s'acquiescer ; et le juge étendra les pouvoirs de son ministère à l'égard de la liquidation de celui-ci, dans le cas contraire, il poursuivra les deux parties avant d'accorder ladite liquidation.

f. Que soit maintenu le principe de l'intérêt, qui devra être de 5 %.

g. Que la taxe d'intérêt servi par les banques soit le même que celui demandé aux commerçants.

Les Faussees Nouvelles

Compiègne et Soissons n'ont jamais couru le moindre danger

Paris, 27 Novembre.
On télégraphie du front, le 26 novembre : « Nous apprenons que le bruit a couru ces jours derniers à Paris de l'évacuation des villes de Compiègne et de Soissons, et de l'occupation des deux villes par les troupes allemandes. Or, les correspondants de journaux étaient de passage dans ces deux villes lorsque l'écho de ces fausses nouvelles est parvenu à Compiègne et à Soissons, et ils ont pu voir l'éclat de rire avec lequel il a été accueilli par les populations et par les troupes. »

Nous pouvons donner l'assurance qu'à aucun moment depuis de longs jours, Compiègne et Soissons n'ont couru le moindre danger. A Compiègne, la population civile vaque à ses occupations habituelles avec une belle insouciance de la guerre, et si Soissons est soumis à un bombardement intermittent de la part des grosses pièces enne-

le général Joffre et de tenir la main à ce que ses desirés soient loyalement satisfaits. « Sous ces réserves, je suis d'avis que le pays doit avoir connaissance de toutes les informations non susceptibles de compromettre le succès militaire, ayant le plus compte sur la patience et la modération, qui furent toujours l'orgueil du peuple britannique, pour comprendre que nous devons impérativement observer la même réserve que les autres alliés dans l'intérêt commun de toutes les armées. »

L'armée anglaise
Nous nous occupons de maintenir les effectifs actuellement en campagne, mais bien que le chiffre de nos effectifs soit en apparence considérable, il est en réalité peu important, parce que nos officiers et nos soldats représentent leur place assurée dans une très grande réserve, nous pouvons certifier que nous avons une réserve de hommes de première main de l'expérience, ce qui n'est pas un mince avantage pour un soldat, même le plus vaillant, dans une campagne comme celle-ci.

Nous nous occupons de fournir à nos soldats le matériel le plus moderne, l'équipement le plus complet et le mieux conçu, l'habillement le plus approprié, etc. Quant au nombre d'hommes, nous avons amplement de quoi recevoir, armer, équiper, exercer quelconque est disposé à servir son pays.

Nous avons besoin d'hommes. Je compte bien qu'au moment où nous ferons de nouveaux appels sous les drapeaux, on répondra comme auparavant, de manière à nous permettre de faire aboutir la guerre à une conclusion heureuse.

Guillaume II jugé par un écrivain anglais
Ce qu'en pensait le roi Edouard VII
De M. Sidney Whitman dans la « Fortnightly Review » de décembre :
« Les traits les plus odieux d'une nation parvenue se sont imprimés sur son monarque. Etudiant à l'Université de Bonn, Guillaume II s'est imprégné des doctrines, des attitudes et des manières insolentes du corps d'étudiants « Boursois » l'homme d'élite, il est de plus en plus, et plus de plus en plus. Les manières allemandes actuelles se sont copiées sur ce modèle. D'autre part, depuis 1871, l'Allemagne ne s'est nourrie que d'idées de grandeur, et a méprisé l'empereur arrivé à l'âge d'homme, la mégalomanie le gagnait chaque jour davantage. Pendant des années, il a poursuivi une politique de tra-

Le roi Edouard, qui connaissait très bien son nouveau, ne s'illusionnait pas sur le sens des propos vantards et méchants de l'empereur et de ses conseillers. Il avait vu cet homme caresser des ententes à l'Angleterre, car, disait-il, ce n'est pas un gentleman.

Lorsque le Kaiser vint en Angleterre sans être invité, avant d'être reçu par le roi, il se précipita, et amena avec lui, malgré l'objection spéciale de son oncle, l'amiral von Soden, Birkhan, la façon dont se conduisirent ces visites de courtoisie, le roi Edouard, et le roi Edouard.

Le Crime de la rue des Phocéens

CINQ ARRESTATIONS

Le mystère est éclairci. -- La marchande belge fut assassinée par des femmes. -- La lettre révélatrice. -- Le crime reconstitué.

Le crime atroce de la rue des Phocéens ne restera pas impuni. Les assassins de la Belge ont été arrêtés. La plupart ont fait des aveux complets. C'est un succès, un vrai succès pour le service de la Sûreté, qui a eu l'intelligente initiative de venir d'office complétement récompensés.

Nous disions hier qu'un jour spécial ne tarderait pas à élucider le mystère qui entourait le crime atroce de la rue des Phocéens. Nous étions bien informés. Des arrestations avaient été opérées la veille. D'autres devaient suivre hier matin. Elles furent habilement faites. Et les interrogatoires qui suivirent permirent d'établir les responsabilités, c'est-à-dire le degré de culpabilité des personnes actuellement sous les verrous.

Les amies de la marchande

L'enquête habilement conduite par M. Potentier, chef de la Sûreté, et les recherches auxquelles se livraient les agents de la brigade Méda, sous la subtile inspiration de M. Mercuri, inspecteur de la Sûreté, parvinrent, dès mardi, à identifier la personne qui, le 19 novembre dernier, avait accompagné à bord la marchande ambulante belge Marie Lovi, épouse Naudi, demeurant rue Audinard, 3.

On eut même ce détail que, rue de la République, près de l'ancien hôtel de la Dame, cette personne s'était arrêtée quelques instants pour causer avec une dame dont on recueillit le signalement.

La compagne occasionnelle de Marie Naudi était une nommée Eugénie Le Quére, âgée de 26 ans, habitant avec son mari à la rue de la République, 26 ans, coiffeur, dans un meuble rue Thubaneau.

Ils furent l'un et l'autre arrêtés et adroitement questionnés. La fille Le Quére avait su capter la confiance de la marchande belge qui l'avait gardée avec elle non seulement à bord, mais encore l'avait retenue jusqu'au soir.

Ensemble les deux femmes avaient été remarquées au bar de la Poste, rue Colbert, jusqu'à 10 heures du soir. Marie Naudi et Eugénie Le Quére accompagnèrent Marie Naudi rue Audinard où deux autres femmes vinrent les rejoindre pour conduire la Belge au cinéma.

Sur ces entrefaites la Sûreté apprenant qu'un bruit anormal avait été entendu dans le bar sis, 102, rue de l'Évêché, bar fermé depuis le début de la mobilisation, c'est-à-dire depuis le départ pour Toulon, on fit en garnison, de son propriétaire, M. Toussaint Bréani. Ce s'était le passé, la nuit, après 10 heures, dans cet établissement, en l'absence du patron ? Voilà ce que la Sûreté chercha aussitôt à savoir.

La bonne piste

Un incident la mit rapidement au courant. Et voici comment : Il y a quelques jours, un Monsieur se présentait à la Sûreté. Il montrait une lettre venant de Toulon, écrite par M. Bréani, et dans laquelle ce dernier lui demandait pourquoi Mme X... son épouse, s'était enfuie pendant la nuit. M. Bréani, demeurant 37, boulevard National, maîtresse de Bréani, et l'avait griffée au visage.

Une perquisition effectuée au domicile de Marie Naudi, rue de l'Évêché, 102, au premier étage, permit de découvrir dans le bar, à l'instigation de Marie Saurat. Il transmit donc le signalement de cette dernière à la brigade mobile

qui n'eut pas de peine à la retrouver dans un garni, 52, rue Nationale, à Toulon. Elle fut arrêtée par MM. Grégoire, inspecteur, et Martin, commissaire, qui la conduisirent de suite au poste de la Sûreté. Une perquisition opérée dans la chambre qu'elle habitait provisoirement à Toulon, fit découvrir dans une armoire, sous le ruban d'un chapeau, des pièces d'or et des billets de banque de 50 francs.

Devant M. Potentier et devant M. Marcy, juge d'instruction, elle ne sut que répondre : Je suis innocente. Ce n'est pas moi !

Mais M. Potentier avait appris que le soir du crime Marie Saurat était entrée chez elle en compagnie d'un nommé Eugène qui fut bientôt retrouvé. C'était le chauffeur Eugène Conio, 31 ans, domicilié chemin des Charreux, 166, qui, conduit devant le chef de la Sûreté, et habilement questionné, fit des aveux complets.

Sa maîtresse, Lucie Massini, âgée de 32 ans, demeurant rue Kléber, 74, était venue le chercher dans la soirée de vendredi pour sortir un sac du bar de la rue de l'Évêché. C'est tout un pastis ! a-t-il ajouté à Lucie Massini.

Conio alla sortir le sac qu'il transporta dans un panier, sur l'indication de Marie Saurat. Il était un peu plus de 10 heures du soir. Pour sa peine, Marie Saurat ne remit trois livres sterling, soit 75 francs. Dès le lendemain, il dépensait 54 francs en divers achats pour Lucie Massini.

La reconstitution du crime

Mais de tout cela, il ressortait clair comme le jour que Lucie Massini avait assisté Marie Saurat. Elle fut de son tour arrêtée, puis une descente fut opérée dans le bar de M. Bréani, 102, rue de l'Évêché. MM. Potentier, Mercuri, Méda et divers agents y accompagnèrent M. Marcy, juge, et Castex, substitut.

On y retrouva, au fond du bar, à l'entrée de la cuisine, un bâillon qui avait servi au crime, pour empêcher la victime de parler. On retrouva aussi une baguette à cigarette, appartenant à Marie Naudi. Enfin, sur une table, on trouva une bouteille de champagne.

Il fut on ne peut plus facile de reconstituer la scène du crime. Marie Saurat et Lucie Massini avaient invité Marie Naudi à venir faire la fête dans le bar. Comme elle aimait à boire, Marie Naudi les suivit volontiers. On la fit boire à satiété. Le reste se devina.

Tout à coup Marie Saurat saisit à la gorge la Belge qui, en se débattant, la griffa à la figure. Lucie Massini lui mit un bâillon sur la gorge et lui saisit ensuite les mains, tandis que Marie Saurat achevait d'étrangler la malheureuse.

Puis, les deux criminelles se partagèrent le butin. Combien s'attribuèrent-elles ? On n'a pu le dire encore. Mais on le saura bientôt.

De même, on n'a pu préciser le rôle joué en fin de compte par Eugénie Le Quére et son mari, Lions Emile. Ce dernier était également égaré au visage. Et il a fourni à ce sujet des explications invraisemblables. L'un et l'autre sont aussi de bonne prise, et leur cas sera minutieusement étudié.

Et voilà enfin la lumière, la pleine lumière faite sur le mystère qui entourait le crime atroce de la rue des Phocéens. On doit en féliciter M. Potentier et tous ceux qui, du rant les longues, patientes et habiles recherches, furent aidés par les agents de tact et d'intelligence, c'est-à-dire MM. Martin, Grégoire, Méda, brigadier, et les agents qui composent la brigade de fer. Tous ont bien travaillé, presque jusqu'à la mort, et leurs noms méritent d'être inscrits sur la liste des héros du crime abominable seront châtiés. Ils le méritent.

EMILE LACIER.

M. Edouard Petit, inspecteur général de l'enseignement — d'esprit de ce groupement — continue à jouer délicatement le rôle de chorégraphe dans le grand ballet d'opéra émouvant. Cette émotion fut, en particulier, partagée par un colonel et des officiers de l'armée anglaise, venus visiter les blessés de cet établissement et qui assistèrent à l'émouvante réception. L'auditoire coura recueilli le God save the King, suivi de la Marseillaise, la Brabançonne et de l'Hymne Russe.

M. Edouard Petit, inspecteur général du service de santé militaire, à la suite d'une inspection dans cet établissement, félicita M. et Mme Silvain, M. Edouard Petit et tous ces artistes de talent, qui ont fait le cœur de nos soldats, les plus purs dans de patriotisme.

Nos blessés en promenade

Profitant de l'excellence de la température, une vingtaine de blessés convalescents de l'hôpital auxiliaire de la rue Saint-Sébastien, 66, avaient été conduits en promenade à l'estaque. L'arrivée de ces blessés a été pour les personnes de bien de la région un événement de l'actualité. Ils ont été reçus par un grand nombre de personnes, toutes dévouées collaboratrices. Toutes les jeunes filles et fillettes du patronage rivalisent d'amabilité et de délicatesse pour offrir nos valeureux blessés, visiblement émus, ainsi que chaleureux accueil. Aussi bien tous ces braves soldats accomplissent-ils leur trop court séjour à l'estaque-Saint-Henri le meilleur des souvenirs.

Nous sommes heureux, à notre tour, de féliciter hautement toutes ces excellentes Françaises et Françaises et des soins qu'elles ont eus pour nos blessés. Les noms de ces admirables conductrices est digne d'être cités en exemple.

Une belle journée de promenade, hier, au 140 blessés de la Basille du Rouage Blanc, de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire (Collège Saint-Ignace) ont pris part. Pendant tout le cours de la visite, nos chers blessés furent heureux de recevoir nos montagnards, nos ruses et le panorama de la Ganche pour finir par la visite toujours intéressante du camp hindou du Parc Borély.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire. Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

Le président de la République, M. A. Couve, accompagné par les membres du Comité de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire, a été reçu par les blessés de l'infirmerie protestante et de l'hôpital auxiliaire.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE

M. Poincaré remet la Médaille militaire au général Joffre

Bordeaux, 27 Novembre. Le général de brigade Guertier est placé dans le cadre de la réserve.

Communiqué officiel

Bordeaux, 27 Novembre. Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Journée calme. Rien à signaler.

La débâcle allemande en Pologne

C'est pour eux le jour de la vallée de Josaphat.

Le Président de la République aux armées

Il remet la médaille militaire au général Joffre.

Discours de M. Poincaré

Mon cher général, Il m'est très agréable de vous remettre aujourd'hui, en présence de MM. les présidents des Chambres, de M. le président du Conseil et de M. le ministre de la Guerre, cette simple et glorieuse médaille qui est le symbole de nos hauts faits militaires et qui porte avec elle la haute estime de nos chefs et de nos soldats.

La durée de la guerre

Un article du « Courrier de l'Armée belge ».

S'ils n'ont pas passé dimanche, ils batront en retraite

Saint-Omer, 27 Novembre. Un colonel allemand, fait prisonnier en Belgique, a déclaré que l'état-major allemand devait faire de gros efforts, cette semaine, pour tenter de percer nos lignes.

Les opérations navales

Bordeaux, 27 Novembre. Le « Moniteur de la Flotte » publie le communiqué suivant sur les opérations navales :

La Suisse et le raid des aviateurs anglais

Berne, 27 Novembre. Le Conseil fédéral a adressé aux journaux suisses le communiqué suivant :

Les excursions de Provence

Les excursionnistes de Provence (S. A. G. 5116) feront demain une marche d'entraînement avec topographie sur le terrain dans le massif de Puget. Rendez-vous à 6 heures 30 précises du matin, place de la Préfecture, station du tram de Reol.

Le Drapeau

Le Drapeau. — Tous les jours de septembre du matin à huit heures du soir, préparation intégrale au B. A. M. des classes 1915, 1916 et 1917.

Le Drapeau

Le Drapeau. — Tous les jours de septembre du matin à huit heures du soir, préparation intégrale au B. A. M. des classes 1915, 1916 et 1917.

Le Drapeau

Le Drapeau. — Tous les jours de septembre du matin à huit heures du soir, préparation intégrale au B. A. M. des classes 1915, 1916 et 1917.

Le Drapeau

Le Drapeau. — Tous les jours de septembre du matin à huit heures du soir, préparation intégrale au B. A. M. des classes 1915, 1916 et 1917.

français et anglais ne donnent sans retard des explications satisfaisantes à Berne.

Les Monténégrins repoussent les Autrichiens

Cettigné, 26 Novembre. Huit bataillons autrichiens attaquent, hier, une batterie monténégrine, sur la côte de Vichegrad, sur la Drina. Ils firent tous leurs efforts pour chasser les Monténégrins de leurs positions, mais ne purent y réussir. Les Monténégrins les repoussèrent en leur infligeant de grandes pertes et poursuivirent l'ennemi en leur enlevant une grande quantité de matériel de guerre et faisant un grand nombre de prisonniers.

De nombreux soldats allemands tués dans un accident de chemin de fer

Bâle, 27 Novembre. Par suite du déraillement du train express de Berlin à Cologne, de nombreux soldats qui retournaient sur le front occidental, après guérison de leurs blessures, ont été tués. Ils appartenaient, d'après le *Vorwärts*, au régiment de la landwehr n° 26, au régiment de la reine Augusta de Berlin, au bataillon de réserve n° 63 et au régiment de grenadiers de Frédéric-Guillaume n° 4.

Les Mines flottantes

Quatre ouvriers italiens tués. Bani, 27 Novembre. Aujourd'hui, vers midi, à 5 kilomètres de Bani, sur la plage de Saint-Grégoire, quatre ouvriers qui allaient déjeuner aperçurent à peu de distance du rivage une mine flottante.

Un vapeur charbonnier sauté

Londres, 27 Novembre. L'Amirauté anglaise annonce qu'une mine a fait sauter le charbonnier « Kartoum », au large de Grimby. L'équipage a été débarqué à Grimby.

Le départ de l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris

Paris, 27 Novembre. A l'occasion du départ de Paris de M. Myron T. Herrick, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal, lui a adressé la lettre suivante :

Monsieur l'ambassadeur, Au moment où vous quittez notre capitale, je tiens à me faire l'interprète du Conseil municipal de Paris pour exprimer à Votre Excellence nos sentiments de sympathie respectueuse.

Nous savons quel ami sincère de notre pays vous n'avez jamais cessé d'être, tandis que vous représentiez parmi nous, avec un élan dont le rayonnement ne s'effacera pas, la grande et libre nation américaine. Jamais nous n'oublierons les nobles paroles que tant de fois vous avez prononcées en notre Hôtel de Ville au côté de vos compatriotes qui recevaient votre affectueuse hospitalité.

Si nos regrets sont profonds de vous voir abandonner le magnifique attachement dont vous avez su gagner le cœur, du moins sont-ils adoucis à la pensée que loin de nous dans votre patrie vous pourrez contribuer encore à l'affermissement des liens qui unissent nos deux peuples.

Paris, qui se souvient et qui espère, vous exprime, à l'heure grave que nous traversons, ses sentiments d'attachement et de confiance et vous garde une infinie reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Le président du Conseil municipal, Ad. MITHOUARD.

En réponse à cette lettre, M. Myron T. Herrick a adressé à M. Adrien Mithouard, la lettre suivante :

Paris, le 27 Novembre 1914. Monsieur le Président, Il m'est difficile de vous exprimer combien je suis ému par votre lettre qui m'arrive la veille de mon départ de France et qui m'apporte un témoignage de sympathie qui me touche profondément.

La ville de Paris ne m'était pas inconnue avant mon arrivée à l'ambassade. Elle m'est devenue particulièrement chère depuis les tristes événements qui ont défilé et que j'ai traversés avec elle.

L'hospitalité que j'ai reçue dans votre Hôtel de Ville et la bienveillante réception que m'ont faite tous mes compatriotes, ne laisseront un souvenir inoubliable de la vraie courtoisie française.

En vous remerciant infiniment de vos paroles aimables, je vous prie d'être mon interprète auprès de vos collègues du Conseil municipal pour leur exprimer ma profonde gratitude des marques de sympathie que vous avez bien voulu me transmettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

MYRON T. HERRICK.

50.000 prisonniers autrichiens slaves demandent à servir la Russie

Pétrograde, 27 Novembre. Cinquante mille prisonniers autrichiens slaves, internés à Kieff, ont demandé aux autorités d'échanger leurs uniformes autrichiens contre des uniformes russes et de les envoyer sur le front russe.

AVIS DE DECES ET DE MESSE

M. et M^{me} Louis Roubaud, née Guérin ; M^{me} Joséphine Roubaud ; M. et M^{me} Paul Parfou, née Roubaud, et leurs filles ; M. Joseph Roubaud ; M. et M^{me} Delphine Roubaud, née Giraud ; M^{me} Marie-Louise Roubaud ; M. Désiré Roubaud ; les familles Roubaud, Guérin, Parfou, Giraud, Pebré, Davin, Pignon, Couraud, Champain, ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Honoré ROUBAUD, soldat au 52^e régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur à l'âge de 22 ans. Une messe sera dite pour le repos de son âme mercredi 2 décembre, à 9 heures du matin, en l'église de Saint-Loup.

AVIS DE DECES

Les familles Nicolini, Albertucci, Crisquet, Stelli, Sauvage, Sicurani, ont le douleur de faire part du décès de M. Jean NICOLINI, Couraud, Champain, ont le douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Jean BARTHELEMY, et prient d'assister aux obsèques qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 2 heures, rue Peautrier, 17.

LE PATRIOTISME DES GOSSES

Neuf ans, et il voulait partir !

C'est un bambin de chez nous. Il a eu neuf ans au premier châtiment. Comme tous les gosses, il se sentait attiré par la guerre. Quand son père, un brave proposé d'octroi qui demeure rue Pisançon, 11, parait à table de ceux qui partent, le petit Roger Lamy, c'est son nom, lui demandait :

— Et toi, papa, tu ne pars pas ? Bien qu'avant passé l'âge de porter le sac, M. Lamy répondait à son fils : — Oui, mon petit, je partirai, et je t'emmènerai avec moi.

Et l'enfant rêvait de partir à la guerre. L'autre matin, à l'école de la rue Dieudonné, on fit fréquemment, le petit Roger prit une belle feuille dans le cahier de devoir et écrivit une lettre avec une application qui attirait l'attention du maître, lequel se pencha sur l'épaule de l'enfant et lut :

« Monsieur le général Joffre... Il fallut faire comprendre au petit Roger que on ne pouvait pas écrire au généralissime, même pour lui demander à partir à la guerre.

L'enfant ne se tint pas pour battu. Avant-jour, il prit dans le cahier de devoir de ce que sa maman, couturière, s'était absentée, pour mettre à exécution le projet qu'il avait formé.

C'est ainsi que le général Servières, commandant la 1^{re} région, voyait entrer jeudi dans son cabinet un jeune garçon qui, d'un air résolu, lui demanda à le faire engager. Paternel, le général Servières fit remarquer au petit Roger Lamy, car c'était lui, qu'il était bien jeune pour aller à la guerre.

— Mon général, répliqua le petit Roger tranquillement, je suis jeune, c'est vrai, mais je suis fort, allez, et je saurai toujours me rendre utile ; par exemple je ferai passer les obus pour les canons.

Le général eut un sourire sous sa moustache. Il pensa qu'il ne fallait pas faire de chagrin à ce brave petit patriote, et prescrivit son nom et son adresse, lui promit de s'occuper de lui.

Le petit Roger s'en alla tout joyeux de son succès, persuadé qu'il allait faire campagne sur le front avec nos soldats pour combattre les Allemands.

Il se garda bien de parler à son père de sa visite, mais il se confia à sa mère, et bien gardé de tout le dire, ce monsieur, lui l'ai su tout de même et je lui ai tiré les oreilles, mais que voulez-vous, au fond c'est un brave cœur, et je ne lui en veux pas. N'importe, nous ouvrirons l'œil, sa mère et moi, et il est décidé, voyez-vous, malgré ses neuf ans, et il serait bien capable, un de ces jours jadis, de faire son baluchon et de partir pour le bon.

M. et M^{me} Lamy nous parle de son fils, un homme celui-là, qui, réformé au régiment, va passer ces jours-ci devant le conseil de réforme.

Si celui-là part, nous dit-il, Roger verra certainement partir avec lui. Ah ! si seulement il avait dix ans de plus... — A. N.

Echouement d'un Cuirassé américain

New-York, 27 Novembre. Le cuirassé *Michigan* s'est échoué au cap Henry. Il n'y a eu aucun danger et on espère le remettre à flot à la marée haute.

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens morts au champ d'honneur, nous avons à citer aujourd'hui les noms de M. Alexandre Baumier, soldat au 14^e d'infanterie, tué à Xordamant, près Lunéville, le 1^{er} septembre.

De M. Honoré Roubaud, soldat au 52^e d'infanterie, tué à l'ennemi.

De M. Gustave Magdelin Roussel, soldat au 14^e d'infanterie, tué au combat de Vassincourt le 8 septembre.

Nous prenons une vive part au deuil de toutes les familles si cruellement éprouvées et les prions de croire à toute notre sympathie et à nos vifs regrets.

La chasse aux maisons allemandes

M. le président Pouille a ordonné, hier, quatre saisies de mobiliers appartenant à des agents allemands ou autrichiens ayant habité notre ville pendant le jour de la mobilisation. En voici l'énumération :

1^{re} Saisie, place de la Joliette, 5, du mobilier de Mme Reuhlinschofer et de sa fille, de nationalité allemande, et se faisant appeler de Vaisois.

2^e Saisie du mobilier des époux Netzer, sujets autrichiens, demeurant rue Bernex, 5.

3^e Saisie du mobilier des époux Hugué Butman demeurant rue Saint-Jacques, 49.

4^e Saisie du mobilier des époux Wolf, demeurant Vallon de l'Orli, 255.

Les allocations aux familles des mobilisés

La récompense des braves

La médaille militaire

Bordeaux, 27 Novembre.

Le Journal Officiel publie de nombreuses inscriptions au tableau spécial de la Médaille Militaire. Nous relevons les noms suivants :

Assis, adjudant au 6^e d'artillerie (au combat de 15 août) a réuni, sous l'impulsion d'un officier, provoqué par un projectile ennemi de gros calibre à maintenir le camp dans sa troupe grâce à son ascendant sur les hommes et maître des pertes élevées subies sans être en cette occasion l'objet de courages et de résolutions.

Chevignat, adjudant chef au 3^e zouaves a fait preuve d'une réelle abnégation et d'un courage téméraire en allant reconnaître les retranchements allemands, donnant des renseignements précis à l'artillerie anglaise dont il était l'observateur. Le 6 octobre, allant faire une reconnaissance de nuit avec trois hommes, il a été grièvement blessé par un projectile ennemi de gros calibre.

Alémans d'une quarantaine d'années abrités derrière une meule de paille, se trouvant à 10 mètres d'eau, a été tué, en tua 18 et se fit sauter.

Badel, soldat au 7^e d'infanterie. S'est présenté spontanément pour aller couper des clôtures de fils de fer qui devaient gêner la marche de sa section qui allait se porter à l'attaque, et a été grièvement blessé par un projectile ennemi de gros calibre.

La plus grande bravoure, a rendu compte au retour à son officier de la présence d'un soldat allemand qui avait été tué par deux blessures. Il avait déjà deux jours auparavant, été blessé à 80 mètres en avant de nos lignes, un drame s'était joué. Il se trouvait dans un trou et personne n'osait l'approcher.

Messin, soldat au 7^e d'infanterie. A cessé comme agent de liaison de provoquer l'admiration de tous par son calme et son intrépidité au milieu des circonstances les plus critiques. Il a été grièvement blessé dans une tranchée au retour d'une mission, tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Salués d'une grêle de balles, arrêtés, se mit à genoux sur la tranchée et dit : « Je suis un soldat de la Croix-Rouge, s'il y a un blessé, venez le chercher. »

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

Le 21 octobre, s'étant acquitté d'une nouvelle mission avec la même intrépidité, venant d'être grièvement blessé par son capitaine, a été tué par un projectile ennemi de gros calibre.

comme capitaine, le commandement du régiment, qu'il a parfaitement conduit. Ateint de la réputation de héros, il a refusé d'être élevé à un poste plus élevé.

M. Greuter, capitaine au 6^e d'artillerie de chasseurs. A fait preuve d'audace et d'énergie en toutes circonstances, particulièrement les 8 et 9 septembre, où la hardiesse de ses reconnaissances a permis de fournir à l'artillerie des données dont la précision a assuré le succès de la journée.

M. Lacanal, capitaine au 40^e régiment d'infanterie. Arrivé à 150 mètres des lignes ennemies avec une poignée d'hommes, et sommé de se rendre, a répondu par un feu violent et ne s'est replié que sur l'ordre de son chef de bataillon.

Lambert, capitaine au 3^e régiment d'infanterie. Officier d'une bravoure éprouvée, a été enlevé seul avec deux hommes, et a été ramené dans une maison forestière fortement occupée, s'est maintenu sur place malgré un feu violent d'artillerie et d'infanterie, bien qu'il fut autorisé à se retirer.

Petit, capitaine de territoriale au 55^e régiment d'infanterie. Chargé de la défense d'un bois ne s'est replié qu'après avoir été débordé par des forces très supérieures, auxquelles il a opposé une résistance héroïque. Est retourné le lendemain sur les positions abandonnées pour ramasser ses blessés, dont il a ramené une dizaine sous le feu de l'ennemi.

Le lieutenant, soldat au 11^e régiment d'infanterie. Réformé pour blessures reçues au Maroc, s'est engagé pour la durée de la guerre. Arrivé sur la ligne de feu, a demandé à faire partie du détachement de volontaires chargé de l'attaque d'un bois. Au cours de cet engagement, a reçu trois blessures en faisant preuve d'une bravoure et d'un mépris du danger dignes d'admiration.

Les désempés. — Hier, vers midi, un jeune homme se rendait dans un garni du boulevard de la Major pour y demander si un nommé Le Loué, locataire de la maison n° 10, était sorti. Le patron répondit négativement et indiqua que la chambre habitée par Le Loué était au 2^e étage. Le jeune homme monta, heurta la porte et ne recevant pas de réponse, se mit à frapper. La porte s'ouvrit et on trouva Le Loué, couché au pied de son lit, la gorge coupée, baignant dans une mare de sang. L'arme avec laquelle il s'était ouvert la gorge, un fort couteau, gisait près de lui. La mort remonta à quelques heures déjà.

Le Loué Michel, navigateur, avait appartenu à l'équipage du Volga, était âgé de 36 ans et né à Ouessant. On ignore les causes qui l'ont poussé à attenter à ses jours.

On arrête. — La jeune Philiberte Blandini, 17 ans, très étonnée qu'il n'a pas voulu faire connaître le domicile de ses parents, a été écrouée pour vagabondage.

Le Loué Michel, 36 ans, journaliste, demeurant au 10, rue de la République, a été écroué pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le service de la Sûreté recherche un nommé Joseph Isnardon, 46 ans, inculpé de vol de bijoux, pour lequel il est en fuite. On le ferait éventuellement à la disposition du Parquet.

Trois individus, Albert Guarin, Henri Parnicot et Roch Merliano, ont été mis à l'arrêt à la disposition de l'autorité militaire.

Le chaudiériste Louis Théron, 30 ans, demeurant 38, rue des Dominicaines, a été écroué à la Place sous l'inculpation de dévotion.

Acte de probité. — M. Marius Brémont, chauffeur, passant hier matin sur le boulevard Mirabeau lorsqu'il heurta un paquet contenant une petite somme d'argent. Il alla le déposer au commissariat du 1^{er} arrondissement, où on peut le réclamer.

Autour de Marseille

Saint-Marcel. — Dames patronnes locales. — La Société des Dames patronnes locales de Saint-Marcel a l'honneur d'inviter les dames à assister à la messe de 8 heures, le dimanche 28 courant, à 3 heures du soir, dans la localité de l'école de filles.

Salon. — Prisonnier de guerre. — On nous informe que notre compatriote M. Bénot Lepoix, caporal réserviste au 3^e chasseurs, blessé sur le champ de bataille, a été transféré à l'hôpital de Grottenhof (Bavière).

Le Ling du Prisonnier. — Nos lecteurs savent déjà que sur l'initiative de Mme Yvonne Guin, un comité s'est formé à Marseille pour venir en aide aux prisonniers de guerre. Les inscriptions sont reçues tous les jours, au siège de l'école, 3, rue Sainte-Anne, rue Paradis.

Grave chute. — Vers 9 heures, avant-hier soir, le navigateur Charles Brod rentrait à son domicile, dans un garni, 31, boulevard de la Major. En montant l'escalier, Brod fit un faux pas, perdit l'équilibre, tomba et se blessa très grièvement au mollet droit. Au bruit de la chute, des voisins accoururent, le relevèrent et le conduisirent à la Permanence où il reçut les premiers soins du docteur de service. Après quoi, son état présentait une très réelle gravité et il fut transporté à la Conception, où on l'attendit d'urgence.

Collision de véhicules. — Une collision qui aurait pu avoir des suites plus graves que celle qui s'est produite, a eu lieu, le 26 courant, à 10 heures, à la hauteur de la rue de la Joliette. A ce moment, arrivait un tramway d'Aix marchant à une allure relativement modérée ;

un camion attelé de deux chevaux, conduit par Auguste Ricagno, 50 ans, passait et les deux véhicules eurent une collision. Le choc fut si violent que Ricagno fut précipité sur le sol et se blessa assez grièvement à la tête. Relevé et transporté à la pharmacie Tacher, Ricagno y reçut les premiers soins puis on le ramena chez lui, 45, boulevard Batailla.

Les dégâts sont assez importants et une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Vol à la tire. — Le cavalier Auguste Forner, du 6^e hussards, rencontra avant-hier soir deux femmes avec lesquelles il entra en conversation et qu'il conduisit dans un bar. Il passa quelques moments près d'elles, puis elles le quittèrent. Quand il se trouva seul, Forner constata qu'un billet de 100 francs, renfermé dans une poche intérieure de son dolman, avait disparu. Il le porta plainte.

Exploits de cambrioleurs. — Des malfaiteurs demeurés inconnus ont pénétré dans le domicile de la dame Maria Peoloni, 1, rue Bonnard, et se sont emparés d'une poche contenant un portefeuille et d'une quantité de linges évaluée à 200 francs.

La ville de M. Auguste Coste, employé, sise au quartier de la Joliette, a également reçu la visite de cambrioleurs. On leur a volé une somme de 100 francs et d'autres objets.

Des enquêtes sont ouvertes.

Les désempés. — Hier, vers midi, un jeune homme se rendait dans un garni du boulevard de la Major pour y demander si un nommé Le Loué, locataire de la maison n° 10, était sorti. Le patron répondit négativement et indiqua que la chambre habitée par Le Loué était au 2^e étage. Le jeune homme monta, heurta la porte et ne recevant pas de réponse, se mit à frapper. La porte s'ouvrit et on trouva Le Loué, couché au pied de son lit, la gorge coupée, baignant dans une mare de sang. L'arme avec laquelle il s'était ouvert la gorge, un fort couteau, gisait près de lui. La mort remonta à quelques heures déjà.

Le Loué Michel, navigateur, avait appartenu à l'équipage du Volga, était âgé de 36 ans et né à Ouessant. On ignore les causes qui l'ont poussé à attenter à ses jours.

On arrête. — La jeune Philiberte Blandini, 17 ans, très étonnée qu'il n'a pas voulu faire connaître le domicile de ses parents, a été écrouée pour vagabondage.

Le Loué Michel, 36 ans, journaliste, demeurant au 10, rue de la République, a été écroué pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le service de la Sûreté recherche un nommé Joseph Isnardon, 46 ans, inculpé de vol de bijoux, pour lequel il est en fuite. On le ferait éventuellement à la disposition du Parquet.

Trois individus, Albert Guarin, Henri Parnicot et Roch Merliano, ont été mis à l'arrêt à la disposition de l'autorité militaire.

Le chaudiériste Louis Théron, 30 ans, demeurant 38, rue des Dominicaines, a été écroué à la Place sous l'inculpation de dévotion.

Acte de probité. — M. Marius Brémont, chauffeur, passant hier matin sur le boulevard Mirabeau lorsqu'il heurta un paquet contenant une petite somme d'argent. Il alla le déposer au commissariat du 1^{er} arrondissement, où on peut le réclamer.

Autour de Marseille

Saint-Marcel. — Dames patronnes locales. — La Société des Dames patronnes locales de Saint-Marcel a l'honneur d'inviter les dames à assister à la messe de 8 heures, le dimanche 28 courant, à 3 heures du soir, dans la localité de l'école de filles.

Salon. — Prisonnier de guerre. — On nous informe que notre compatriote M. Bénot Lepoix, caporal réserviste au 3^e chasseurs, blessé sur le champ de bataille, a été transféré à l'hôpital de Grottenhof (Bavière).

Le Ling du Prisonnier. — Nos lecteurs savent déjà que sur l'initiative de Mme Yvonne Guin, un comité s'est formé à Marseille pour venir en aide aux prisonniers de guerre. Les inscriptions sont reçues tous les jours, au siège de l'école, 3, rue Sainte-Anne, rue Paradis.

Grave chute. — Vers 9 heures, avant-hier soir, le navigateur Charles Brod rentrait à son domicile, dans un garni, 31, boulevard de la Major. En montant l'escalier, Brod fit un faux pas, perdit l'équilibre, tomba et se blessa très grièvement au mollet droit. Au bruit de la chute, des voisins accoururent, le relevèrent et le conduisirent à la Permanence où il reçut les premiers soins du docteur de service. Après quoi, son état présentait une très réelle gravité et il fut transporté à la Conception, où on l'attendit d'urgence.

Collision de véhicules. — Une collision qui aurait pu avoir des suites plus graves que celle qui s'est produite, a eu lieu, le 26 courant, à 10 heures, à la hauteur de la rue de la Joliette. A ce moment, arrivait un tramway d'Aix marchant à une allure relativement modérée ;

A la Commission Départementale

La Commission départementale des Bouches-du-Rhône s'est réunie jeudi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Briand.

Étaient présents : MM. Brémont, Brion, Golin, Saccomani, Saravelli et Tonnet.

M. Rambert, secrétaire général, représentant M. le préfet, exosa, assistait à la séance. Les affaires suivantes ont été examinées par la Commission :

M. Brémont. Ecole d'horticulture de Cines, bourses et promotions boursières ; prorogation pour 5 années. (Adopté.)

M. Brion. Institut des aveugles de Marseille ; bourses et promotions boursières. (Adopté.)

M. Tonnet. Ecole d'électricité industrielle ; bourses ; Ecole coloniale d'agriculture de Tunis ; Bourses (adopté.)

M. Briand. Asile de Montolivet ; utilisation de l'asile pour une ambulance ; installation d'une cuisine centrale et d'une pompe à moteur électrique pour l'élevage de poisson. (Adopté.)

M. Saravelli demande à nouveau à M. le Préfet d'intervenir auprès de l'administration municipale pour obtenir une diminution de la taxe du pain. Cette diminution se justifie par la suppression du droit de douane de 7 francs sur les blés. Le prix des farines n'est plus en rapport avec celui des blés.

M. le Secrétaire général promet de soumettre la question à la Commission de ravitaillement.

M. Briand signale de nombreuses réductions sur les montants des allocations familiales nécessaires des mobilisés. Le directeur du ministère de la Guerre sur les attributions de ces allocations n'est pas appliqué dans l'esprit. Il a été indiqué par M. MBRAND A ce sujet, MM. Saravelli et Brémont demandant une autorisation au service des allocations où les crédits sont nombreuses et les enquêtes trop lentes.

M. le Secrétaire général répond qu'en ce qui concerne les réductions, il les rectifie chaque fois qu'elles lui sont signalées. Il promet d'activer au maximum les enquêtes. (Adopté.)

M. Briand donne connaissance à la Commission départementale d'une lettre de remerciement de M. le préfet de Marseille au sujet de la participation des mobilisés et chômeurs bœges à la subvention départementale de 500.000 francs.

La séance est levée à 5 h. 30.

Réfugiés et Disparus

Demandes de renseignements

Mme Parinetti, venant de Reims, réfugiée à 56, rue de la République, chez M. Bonnet, a été informée de ses parents Col-Haouy, réfugiés à la Belle-Rose, près Senones (Vosges), dont le maire est M. Col.

Chambre de Commerce de Marseille

TRANSPORTS COMMERCIAUX

La Chambre de commerce de Marseille a reçu du service de l'exploitation des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée la lettre suivante :

Marseille, le 26 Novembre 1914.

Monsieur le président de la Chambre de commerce, de Marseille,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, à titre de renseignement, que la Commission de réseau du transport sans autorisation préalable de la direction des chemins de fer aux armées, les marchandises ci-après : Matériaux de construction (pierres, chaux, ciment et plâtre), carure de calcium, eaux minérales, engrais, foin, laines et cotons, paille, tissus, tourteaux, objets d'habillement, doivent être ajoutées à la liste des marchandises dont l'affiche du 8 novembre 1914 prévoit le transport sans autorisation préalable de la Commission de réseau, par envoi de plus de 50 kilos et jusqu'à concurrence du chargement de deux wagons complets par destination, par expéditeur et par jour.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

P. le Sous-commission de réseau, Le commissaire technique, GUILLERMOU.

Chronique d'Aix

Comité central de secours. — Le Comité central de secours s'est réuni jeudi soir à la mairie sous la présidence de M. Abram, MM. Bertrand, maire et Calassou, conseiller général, et Bonnet, archevêque, s'étaient fait excuser. Dans cette séance, le Comité a décidé qu'à l'occasion de la Noël des douze familles indigentes aux enfants des familles assistées ; il a été décidé en outre que ceux d'entre eux, dont le dénuement aura été reconnu le plus grand, recevraient des vêtements chauds. Ainsi, grâce à cette heureuse initiative, les familles des mobilisés recevront un peu de joie et de bien-être. Le Comité a également adopté, en principe, un vœu tendant à accorder une subvention aux étudiants de l'Université Belge, réfugiés à Aix.

Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière audience présidée par M. Guérin-Long, le tribunal correctionnel de notre ville a prononcé les condamnations suivantes : Delaunay, 1 mois de prison ; Petit Joseph, 15 jours de la même peine pour grivènerie ; Pommet Henri, 10 jours de prison avec sursis pour vagabondage ; Sangrati, 1 mois de prison, et veuve Ferrari, 10 jours de la même peine, tous deux pour vol d'une couverture, commis dans la salle d'attente de la gare de Berre.

Soiété de tir. — Demain dimanche de 7 heures à 9 heures 30 du matin, tir sur silhouettes à 250 mètres.

Inouï et Merveilleux

Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants mesurables.

PRIX UNIQUE: 42^{fr.}

A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert 16, MARSILLE (Bis de la Madeleine, 37)

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

SAGE-FEMME M^{me} DURVANT, 457, bd de la Madeleine, Soins discrets.

DRAPEAUX

DE TOUTES LES PUISSANCES

Vente en GROS et DÉTAIL

AU GRAND S-MICHEL

40, rue des Minimes

VIVRE AU GRAND AIR ! VOILA L'IDEAL ! MORCELLEMENT COLLINE GRANDVAL (propriété Pessalhan), située derrière l'église de Mazargues, au milieu des pins, panorama superbe, vue sur la mer, à 10 minutes du tramway, le maître, M. SARRASIN, 118, rue de la République.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 27 Novembre 1914. — Franzini André, boulevard Garzino, 20. — Casabianca Claire, boulevard de Paris, 37. — Gentil Marc, rue Vincent, 10. — Sullizer Annie, rue de la République, 11. — Piri-Derre Mathilde, Coteau-Gombert, 45. — Charles François, Montfleur, Cannes, rue de la République, 10. — Papadakis François, rue de la République, 10. — Tognini Yvonne, rue Saint-Etienne, 2. — Desbordes Théodore, boulevard de la Croix-Rouge, 10. — Bérenger Lucienne, rue Belle-de-Mai, 15. — Françoise Mathilde, rue de la Guadeloupe, 45. — Chauvin Georges, boulevard de la Croix-Rouge, 11. — Cotté Lucien, boulevard Vauban, 74. — Di Falco Felice, boulevard Morel, 3. — Maurillon Fernand, chemin de Chartreux, 211. — Collin François, boulevard de Strasbourg.

Total : 33 naissances, dont 6 mâles.

DECES du 27 Novembre 1914. — Fort Françoise, 76 ans, chemin de Montolivet. — Giacobbi Madeleine, 44 ans, rue Peyronnet, Lombard Marianne, 70 ans, rue Félix-Faure, 1. — Bonnet Gaston, 73 ans, rue de la République, 11. — Terrier Théodore, 66 ans, rue Belle-de-Mai, 15. — France, 29 jours, rue d'Aix, 1. — Ceste Léonard, 70 ans, rue Dupleix, 60. — Tadel Jean, 4 ans, rue de la République, 11. — Piquet Marie,